RACINE

Groupe PERRET

DÉCLIC #01

*Bulletin de liaison **Racine***

FÉVRIER 2020

MALADIES DU BOIS

Esca, Eutypiose, Black Dead Arm, les maladies du bois sont le premier facteur de dépérissement du vignoble.

D'après l'Institut Français du Vin, 12 % du vignoble français serait improductif en raison des maladies du bois: Esca, Eutypiose, Black Dead Arm, puisqu'elles causent une perte de productivité voire la mort prématurée d'un cep.

D'après le plan national de dépérissement du vignoble, à elles seules, elles sont responsables d'une perte moyenne de 4.6hL/ha/an ce qui représente une perte économique conséquente.

En effet, en plus de la perte de production sur l'année il faut ajouter le coût de la complantation, de l'entretien du jeune plant (environ 10€/plant), sans oublier qu'un plant complanté met environ 10 ans pour arriver à une production équivalente (soit un manque à gagner supplémentaire de 13€/plant).

LES PRINCIPALES MALADIES ET LEURS SYMPTÔMES

EUTYPIOSE

Champignon impliqué: Eutypa lata
Apparition de symptômes: Au printemps
Rameaux: Croissance ralentie de un ou plusieurs rameaux
Feuilles : Feuilles frisées voir chlorotiques
Grappes: Séchées ou avec une coulure importante
Bois: Nécrose brunâtre et dure de façon sectorielle

ESCA

Champignons impliqués: Fomitiporia punctata, Stereum hirsutum, Stereum hirsutum, Phaeomoniella chlamydospora et eutypa lata
Apparition des symptômes: à partir de la véraison sur un ou plusieurs rameaux
Feuilles: Décoloration des feuilles avec des lésions nécrotiques (feuilles tigrées)
Baies: Flétrissement des baies, retard de maturité avec de possibles taches brunes ou violacées
Bois: Nécrose sur les bois, apparition d'amadou (pourriture blanche-jaunâtre qui rend le bois tendre)
Forme apoplectique ou foudroyante du cep: dessèchement soudain des feuilles et des grappes.

BLACK DEAD ARM

Champignons impliqués: Tous du genre Botryosphaeria, groupe différent de l'esca
Apparition des symptômes: À partir de la floraison
Feuilles: Décoloration des feuilles situées à la base des rameaux avec lésions nécrotiques (feuilles tigrés)
Grappes : Retard maturité et dessèchement des inflorescences
Bois: Nécroses brunâtres longitudinales dans les bois. Apparition de chancre sur rameaux
Forme défoliatrice: dessèchement feuilles et grappes

racine.groupeperret.fr
Certifié pour la distribution de produits phytopharmaceutiques

METHODES DE LUTTE CONTRE LES MALADIES DU BOIS

Depuis l'arrêt de l'arsenite de sodium en 2001, il n'existe plus de méthodes de lutte curatives. Depuis **ces maladies sont en recrudescence**.

La grande diversité des agents pathogènes, de leurs cycles biologiques et des facteurs influençant leur développement, complexifient la lutte contre ces dépérissements.

De nombreux projets sont financés par le Plan National du dépérissent en vue de mieux lutter contre les maladies du bois:

- pratiques viticoles,
- génétique,
- identification des facteurs influençant le développement de la maladie,
- détection précoce, etc...

À aujourd'hui, seule la mise en place de mesures prophylactiques permet de limiter leur apparition et leur propagation.

L'IMPORTANCE DE MAINTENIR LE FLUX DE SÈVE ET DE RÉDUIRE LES PLAIES DE TAILLE

Après la taille, la vigne pour cicatriser va créer un cône de dessiccation (bois mort). Si la plaie de taille est très importante, alors ce dernier peut venir perturber le flux de sève comme le montre le schéma ci-dessous.

Sur le long terme, les grandes plaies de taille peuvent donc induire un plus grand taux d'infection à la fois par l'apparition de bois mort mais aussi par une porte d'entrée du pathogène plus importante.

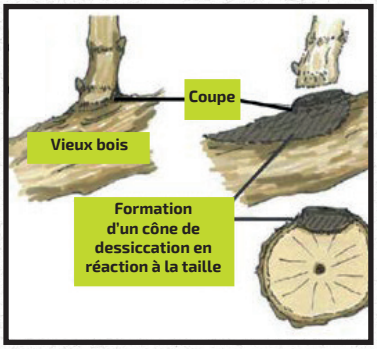

L'important sera donc de limiter le plus possible le nombre et le diamètre des plaies de taille.

Plusieurs techniques reprennent ces principes-là notamment l**a taille Poussard** ou encore l**es principes de la taille douce.**

On peut également parler de «ramification contrôlée» . Ces principes doivent être mis en place dès la formation du pied.

LA PROTECTION DES PLAIES DE TAILLE

Associé aux travaux de taille, il est également conseillé de protéger les plaies de taille afin de limiter la pénétration de champignons dans le bois. Afin de maximiser l'application du produit, il faut appliquer le produit sur la plaie de taille.

Pour cela, il existe des solutions en agriculture conventionnelle à base de Tessior et en agriculture biologique avec l'Escalator mais le principe reste uniquement basé sur une **lutte préventive.**

Que ce soit en lutte conventionnelle ou en lutte biologique, l'**important est de commencer dès la première année** (voire parcelle de 4-5 ans peu atteinte de maladie du bois) **et de continuer jusqu'à l'arrachage** (ou presque) de la parcelle. L'application devra donc être reconduite chaque année

ESCALATOR®: solution de biocontrôle

Fongicide Biocontrôle homologué contre esca et black dead arm

Utilisable en AGRICULTURE BIOLOGIQUE

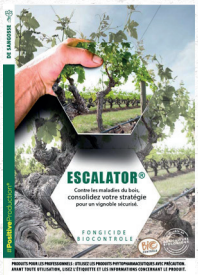

Escalator est une association de deux souches de trichoderma qui viennent faire une barrière physique pour limiter la pénétration du pathogène, mais aussi, secréter des enzymes qui sont antagonistes des champignons.

Composition : 8Trichoderma asperellum – souche ICC012 + Trichoderma gamsii – souche ICC080 3 x 107 CFU / g

AMM: 2180120

Dose d'emploi : 2 applications max/ha/an

Conforme au règlement CE 834/2007, utilisable en agriculture biologique et en biodynamie - NOP

TESSIOR®: solution en agriculture conventionnelle

Fongicide homologué contre esca, black dead arm et eutypiose de la vigne

Tessior est une formulation prête à l'emploi, le principe repose sur l'élaboration du barrière physique et chimique qui permettent de bloquer la pénétration et la germination des champignons dans le bois.

TESSIOR® SYSTEM

Afin de maximiser l'application du produit, il faut appliquer le produit sur la plaie de taille.

Pour cela, Racine met à disposition un outil dédié à l'application de ce produit : Le Tessior® System.

Composition : 5g/L de pyraclostrobine + 10g/L de boscalid

AMM: 2180751

Dose d'emploi : Dépend du nombre de plaies de taille à traiter, mais sans dépasser la dose d'homologation de 20L/ha. Sur plantier, nous considérons une application entre 3L/ha et 5L/ha.

EN LOCATION chez RACINE Contactez votre conseiller

RACINE Groupe PERRET

racine.groupeperret.fr

Certifié pour la distribution de produits phytopharmaceutiques

LE CURETAGE DES PIEDS INFESTÉS

Si le champignon est malgré cela installé, le curetage, qui consiste à éliminer le bois endommagé ou encore appelé l'amadou semble être une technique intéressante pour préserver le bois sain et fonctionnel. Cette technique invasive nécessite que le pied ne soit pas trop endommagé. Au plus il est effectué précocement au mieux c'est.

Attention, cela ne peut avoir d'effet sur la forme apoplexie des différentes maladies. Il est conseillé d'identifier les pieds symptomatiques pendant l'été et si possible d'effectuer le curetage dans la foulée afin de laisser du temps à la vigne pour refaire ses réserves.

Cependant, par manque de temps le curetage est souvent effectué pendant la période de taille.

L'un des facteur clé de réussite de cette technique est d'enlever la totalité du bois atteint sans bloquer le flux de sève. Cette technique certes onéreuse en temps (environ 5min par pied selon l'intensité de la maladie) permet souvent d'éviter l'arrachage et le remplacement des ceps ce qui induit moins de perte économique pour le vigneron (que ce soit pour le remplacement mais aussi le manque/ la perte de production).

Mise en application du principe de la taille Poussard et du Curetage pour limiter les maladies du bois

LISTE DES PRODUITS RÉFÉRENCÉS DANS LE DÉCLIC #1 FÉVRIER 2020

NOM	AMM	SUBSTANCES	PHRASES de danger	DOSE	NB usages	DAR	ZNT	DRE
ESCALATOR	2180120	Trichoderma asperellum souche ICC012 + trichoderma gamsii souche ICC080 3-*10 7 (CFU) / g	Exempté de classement	1kg	2	NC	5	6
TESSIOR	2180751	5 g/L de pyraclostrobine + 10 g/L de boscalid	H315-H410	20l	1	nc	5	24

RACINE
Groupe PERRET

ESPACES VERTS PARCS & JARDINS

AGRICULTURE

ALIMENTATION ANIMALE

AGRO-ECOLOGIE

FORMATIONS & SERVICES

Groupe PERRET

RACINE SAP | Siège social
Zac Nicopolis - 83170 Brignoles
Tél. : 04 94 72 64 10 - Fax : 04 94 69 78 28

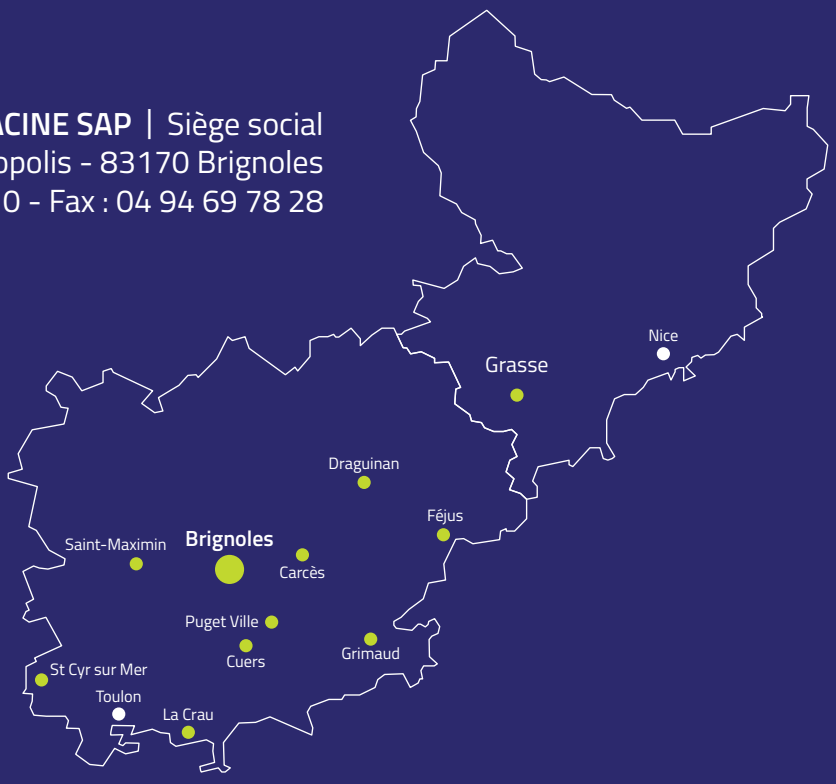

racine.groupeperret.fr

Racine Sud Agro Perret au capital de 4 480 476,52 E - Siren 552 621 096 - Code APE 4675 Z
Agrément Distributeur PA00851- Certifié pour la distribution de produits phytopharmaceutiques
Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et non professionnels